



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

COMPTE RENDU DE RÉUNION

<u>LIEU DE LA RÉUNION</u> préfecture	<u>DATE</u> 19 février 2015	<u>RÉDACTION</u> Michel CARTIER
OBJET : comité permanent de concertation de l'établissement public d'aménagement de la plaine du Var		
CO-PRÉSIDENTS :	- M. Philippe CASTANET, Secrétaire Général pi de la préfecture - M. Christian TORDO, Président du conseil d'administration de l'EPA de la plaine du Var	
PRÉSENTS : voir liste jointe		
ABSENT EXCUSÉ : M. Adolphe COLRAT, Préfet des Alpes-Maritimes		

I – Retour sur la réunion du 2 février relative à la réflexion sur le devenir de l'agriculture dans la plaine du Var

Lors de la réunion du comité permanent de la concertation (CPC) du 14 janvier 2015, le Préfet avait arrêté le principe d'une réunion à organiser par la DDTM pour les membres du CPC en vue de leur présenter l'état de la réflexion menée sur le devenir de l'agriculture dans la plaine du Var.

Cette réunion s'est déroulée le 2 février 2015. Outre les partenaires institutionnels de l'EPA, étaient représentés les organismes suivants : FNE, GIR Maralpin, Métropole Bleue, Région Verte, association des propriétaires du quartier des Iscles, association du quartier des collines de Crémat et ASL canal des Arrosants.

Au cours de cette réunion, ont été présentés l'historique de la démarche, la méthodologie, les secteurs d'intérêt agricole et la charte de développement durable de l'agriculture et de la forêt. Cette séance de travail a donné lieu à des échanges constructifs.

Les observations suivantes ont été émises lors de la réunion :

- des précisions ont été demandées sur l'évolution, dans le temps, de l'activité agricole dans la plaine du Var : il a été confirmé la perte importante de surfaces agricoles, mais aussi le fait que les services de l'État ont veillé à ce que les dispositions de la DTA en matière agricole soient bien respectées lors de l'élaboration des PLU ;
- la réflexion sur l'agriculture recoupe d'autres enjeux : les risques, les paysages, la gestion des franges urbaines...
- une association a souhaité qu'une action volontariste soit menée pour faciliter l'implantation de nouveaux exploitants agricoles : ceci relève de l'action de la Chambre d'agriculture. Cependant l'association des propriétaires des Iscles estime que les objectifs de la DTA sont, dans ce domaine, irréalistes ;
- une autre association a demandé que la réflexion s'ouvre davantage au monde associatif, notamment à ceux des organismes qui ont signé la charte départementale sur l'agriculture, ainsi qu'au parc naturel régional ;
- la métropole Nice Côte d'Azur a confirmé sa volonté de préserver l'agriculture.

A l'issue de la réunion, il a été convenu du principe d'une nouvelle séance de travail lorsque la réflexion aura avancé.

.../

2.

Les membres du comité permanent de concertation sont invités à faire valoir leur point de vue sur cette réunion :

- M. DENTAL considère comme problématique la fiscalité portant sur les pépinières et préférerait que l'orientation soit davantage donnée vers l'élaboration d'un SCOT plutôt que d'un PLUI, ce à quoi il est répondu que le périmètre de la métropole (et donc du futur PLUI) recoupe exactement celui du SCOT.
- M. PARZI s'estime satisfait du résumé des échanges et de la démarche qui a été engagée. Il insiste pour que le parc naturel régional, dont la charte aborde largement la question agricole, soit bien associé à la démarche de réflexion.
- M. GASIGLIA rappelle que la mise en œuvre des réflexions suppose l'identification de maîtres d'ouvrage : sans ces derniers, rien de concret ne se réaliserait dans la plaine. Il demande aussi que les orientations du PSO soient en cohérence avec le PLU métropolitain.

II – La concertation sur le PSO

A / Déclarations préalables

M. TORDO rappelle que la partie diagnostic du PSO a été définitivement approuvée le 18 décembre 2014 par le conseil d'administration. La partie stratégie va ce jour être présentée au comité permanent de la concertation pour recueillir son avis.

M. TORDO, tout en soulignant le fort investissement des équipes de l'EPA dans l'élaboration de ce document, revient sur le haut niveau de concertation qui préside à celle-ci, au-delà de ce que la réglementation prévoit, conformément à la demande formulée par la Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement auprès du Président du conseil d'administration et du Directeur Général de l'EPA.

Ces remerciements à l'adresse du personnel de l'EPA sont repris par le Secrétaire Général pi de la préfecture, qui souligne lui aussi la qualité de la concertation conduite. La réunion se tient ce jour en l'absence du Préfet, empêché, ce qui témoigne de son souci du respect des échéances et des modalités de la concertation.

B / Présentation de la partie stratégique du PSO

M. SASSI, après avoir rappelé que cette partie stratégique a essentiellement été présentée lors de la réunion du CPC du 14 janvier, indique que la séance de ce jour a pour objet de rapporter les contributions adressées par écrit à l'EPA, et d'entendre les avis émis oralement.

La partie stratégique du PSO a été divisée en trois parties, qui font l'objet chacune d'une carte, projetée à l'écran :

- l'environnement : le territoire de l'OIN compte 50 % de zones protégées (Natura 2000, zones inconstructibles...). Il convient d'améliorer les fonctionnalités écologiques et l'appropriation sociale ;
- l'aménagement : la plaine du Var dispose d'un bon maillage d'infrastructures de transport existantes ou en projet, spécialement dans son triangle sud ;
- les thématiques (agriculture, logement, formation, recherche...). Le croisement de ces données avec d'autres données comme l'environnement, l'économie, les risques... permet la détermination de zones à enjeux ayant vocation à être aménagées.

L'EPA, qui a saisi les membres du CPC le 14 janvier 2015 pour retour des contributions au 11 février, a reçu trois notes :

- celle de la Chambre d'agriculture, qui se félicite de la réflexion menée sur le PSO, et qui souligne que l'agriculture y figure bien sous ses différents aspects (économique, social et environnemental) ;

.../

- celle de Métropole Bleue, pour qui le PSO est un document majeur produisant un vrai projet de territoire et une source d'information pour les futurs documents de planification. L'association identifie les enjeux de maîtrise de la consommation de l'espace, et de croissance, la vocation d'Éco-Vallée à devenir un pôle d'attraction pour des activités innovantes, la problématique agricole ;
- celle de M. RASORI, qui insiste sur trois points : l'utilisation des ressources existantes dans le territoire au profit des populations qui y vivent, l'intermodalité des transports entre les deux rives de la vallée, et la jonction qu'assure Eco-Vallée avec le haut et le moyen pays (par exemple la création d'un pôle de santé à Saint Martin du Var).

C / Les échanges

- M. MOLINARI souligne le très court délai dont disposeraient les associations membres du CPC pour exprimer leurs points de vue, alors que d'autres documents d'importance (le SAGE, la concertation sur Nice Méridia...) appellent là aussi des commentaires de leur part. Il estime donc, au nom du groupe technique inter-collèges (GTIC), que le temps offert aux associations pour donner leur avis sur le PSO est bien trop bref. Il demande aussi que des éléments d'information, comme le rapport du CGEDD, soient mis à la disposition de celles-ci.

M. CASTANET répond que, même s'il appartient à l'EPA de prendre éventuellement en compte cette observation, l'objectif poursuivi est bien l'adoption du PSO dans un délai raisonnable. Il appelle à la production des avis sur ce document à terme proche, de façon à disposer de tous les éléments d'appréciation pour la réunion des administrateurs de l'État qui précédera le conseil d'administration du 30 mars. Le PSO a en effet vocation à éclairer les projets et programmations à venir.

Toutefois il relève le caractère particulièrement maladroit voire blessant de certaines des mentions figurant dans la réponse du GTIC : la forme utilisée a heurté les personnels de l'EPA, et elle est clairement inacceptable. M. TORDO abonde dans le même sens. Pour autant, M. CASTANET estime que le fond de la contribution du GTIC mérite d'être pris en considération, car au-delà de son appréciation sur le diagnostic, celui-ci trace déjà des éléments stratégiques qui pourront nourrir la seconde partie du PSO.

M. TORDO rappelle que le calendrier prévoyait l'issue de la concertation sur le PSO à fin 2014. En fin de compte, la partie stratégie de ce document sera soumise au conseil d'administration du 30 mars 2015, soit près d'un an après le début de l'élaboration du PSO. Alors que les avis sur le diagnostic avaient été sollicités en septembre 2014, et que cette partie a été approuvée le 18 décembre, le GTIC n'a fourni sa contribution que le 6 février. Cette date de transmission interdisait toute prise en compte de son contenu dans l'élaboration du diagnostic.

Cependant, il est décidé que l'EPA recevra les contributions sur la partie stratégie du PSO jusqu'au 25 février.

- M. GASIGLIA souligne les grands progrès opérés par l'EPA dans la recherche de concertation. Avec le PSO, l'EPA avance vers une appréhension globale du territoire, sans se limiter à ces quatre opérations, et il propose un parti d'aménagement global, alors même qu'il n'assurera pas la maîtrise d'ouvrage de toutes les opérations qui se dérouleront sur son territoire.

Il souligne la part importante que le PSO attribue à la problématique agricole dans le PSO, considéré comme partie intégrante de l'aménagement du territoire.

Pour M. GASIGLIA, le PSO est clairement un document d'importance, élaboré avec sérieux, tenant compte des avis exprimés. Ce sera un cadre pour les réflexions futures sur l'aménagement de la plaine du Var.

- Pour M. PARZI, qui confirme les difficultés pratiques auxquelles peuvent être confrontées les associations dans les avis qu'elles émettent à titre bénévole sur de nombreuses affaires dans des délais toujours contraints, l'axe prioritaire de l'EPA est l'éco-développement de la vallée. Il précise qu'il n'a pas encore lu la partie stratégique du PSO mais il ne décèle, dans l'aménagement proposé, que des activités économiques, de l'habitat, certes un peu d'agriculture, mais peu sur l'environnement (trame verte et bleue, protection de la nature...).

- M. FAUVAL porte une appréciation positive sur le projet de PSO présenté. Il déplore cependant que les traversées est-ouest du département soient insuffisantes, que les relations avec Sophia-Antipolis ne soient pas plus densifiées, alors même que des surfaces disponibles existent sur cette technopole qui pourraient limiter la consommation du foncier et la construction de logements dans la plaine du Var.
- M. CHEVALIER évoque la question des trajets domicile-travail, en se félicitant que les cartes semblent faire apparaître des projets de ponts entre les deux rives du Var, tout en se demandant comment ces équipements pourraient être financés. Il se pose également la question de l'influence sur les déplacements, des transferts de population vers le moyen et le haut pays, ainsi que des pollutions qu'engendrera, à son avis, l'aménagement de la plaine.
- Mme BLONDEL évoque la situation des professionnels du marché d'intérêt national, ainsi que des exploitants de la station de lavage qui y est installée, et qui s'interrogent sur la place qui leur sera réservée dans le futur MIN. M. TORDO lui répond que la métropole Nice Côte d'Azur, compétente pour l'opération de transfert, rencontre déjà mensuellement les intéressés pour préparer ce déménagement. Il est donc suggéré à Mme BLONDEL de les inciter à se rapprocher des services métropolitains à ce sujet.
- Pour M. NICOLETTI, le PSO est un document concis qui donne toute sa place à l'environnement, au logement et à l'économie (dont une large place donnée aux activités agricoles). Ce document aura permis, en un an, de faire réaliser un progrès remarquable à la réflexion pour l'aménagement de ce territoire.
- M. BENAÏM rappelle que poursuivre la mise en œuvre du développement durable par la mixité fonctionnelle, c'est encore agir positivement sur l'environnement. Il n'y a donc pas d'antagonisme entre ce dernier et l'urbanisation, si elle favorise la qualité et le mieux-vivre ensemble.

Les orientations à définir doivent cependant être ultérieurement adaptables pour laisser le champ aux décisions futures.

- M. COLLET intervient sur les activités économiques, pour espérer une structuration rapide de l'activité agricole, pour signaler que le parc de bureaux prévu est peut-être trop ambitieux face aux capacités de commercialisation de l'agglomération niçoise et pour appeler l'attention sur les surfaces à consacrer aux activités logistiques qui, à son sens, seront insuffisantes. Ce dernier élément est spécialement signalé pour limiter la pression sur les terres agricoles.
- M. DAO qualifie le PSO de document visionnaire, proposant un cadre global cohérent, même si, par hypothèse, il est perfectible. Il en félicite l'EPA.
- M. RICCIARDI aborde la question du plan de prévention des risques technologiques de Primagaz à Carros.

L'élaboration du PPRT est certes rigoureusement conforme à la loi, mais celle-ci a pour conséquence de générer une dépense très lourde (30 M€) au regard du chiffre d'affaires de l'établissement, qui n'emploie que trois salariés.

Aussi Région Verte préconise-t-elle une évolution de la législation pour sortir de cette contradiction. L'association en a saisi la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie afin que des situations de ce type soient exonérées de l'exigence de PPRT.

M. TORDO confirme que l'ensemble des services de l'État et de la métropole sont mobilisés pour trouver une solution.

M. CASTANET précise qu'il doit s'entretenir à très brève échéance du PPRT Primagaz avec la Direction Générale de la prévention des risques, et il demande à avoir communication de la saisine de la Ministre pour pouvoir l'adresser à ses correspondants. Il note aussi que, si la loi actuelle peut paraître sévère dans son application, elle n'en a pas moins pour objectif de sauvegarder des vies humaines. Si un écart manifeste existe entre le coût des mesures de protection et l'activité économique du site, les services de l'État se doivent de pousser la réflexion à son terme pour parvenir à une solution de bon sens.

L'association précise qu'elle n'est pas opposée à l'intervention d'un PPRT, mais qu'elle voit dans les déséquilibres financiers précités, la nécessité pour Primagaz, de rechercher un autre site d'implantation.

- M. BARRE se félicite des dispositions sur l'enseignement supérieur et la recherche contenues dans le PSO, très bien rédigé.
- Mme GOURMANEL demande des précisions sur le projet d'écologie industrielle : M. DAO lui précise que la notion d'écologie industrielle tend à considérer les déchets comme une matière première pour les autres. A la suite d'un appel à manifestation d'intérêt, la candidature de la plaine du Var a été acceptée pour la récupération de chaleur et la récupération de déchets du bâtiment. Ces projets sont actuellement en phase d'étude de faisabilité, avant de passer au stade opérationnel.

Mme GOURMANEL s'étonne que l'on ne lie pas plus clairement ce projet à celui de centrale biomasse du Broc. Elle regrette de voir apparaître les projets de manière individuelle à l'occasion notamment des enquêtes publiques sans que des informations soient données sur les conditions d'un aménagement global. MM. PARZI puis CASTANET voient au contraire dans le PSO un document d'aménagement, amenant à réfléchir par anticipation à des données comme les transports, l'énergie, l'eau, l'assainissement...

Il est par ailleurs répondu à Mme GOURMANEL que le projet d'écologie industrielle constituera une politique forte qui sera menée sur le territoire de l'OIN, indépendamment de la réalisation du projet du Broc.

- M. MOLINARI souligne que la réflexion sur le devenir de la plaine du Var devrait s'insérer dans une réflexion plus large concernant notamment les liaisons transversales, Sophia-Antipolis ainsi que le SAGE, encore en enquête publique et qui impactera fortement la vallée du Var.

Il déplore que l'accès à l'information soit long et peu adapté (manque d'accès numérique par exemple), ce qui n'incite pas le grand public à s'intéresser à ces sujets pourtant stratégiques.

- M. GASIGLIA pose une question voisine en se demandant comment faire partager à la population les ambitions de l'Éco-Vallée et du PSO. L'adhésion de la population lui paraît essentielle pour le bon suivi de ce grand projet.
- M. DERAJ rappelle les cinq axes d'action poursuivis par le Conseil Régional :
 - développer des transports publics et de la mobilité
 - favoriser le rayonnement économique
 - anticiper les besoins pour le rayonnement du territoire
 - aménager le territoire en concordance avec les enjeux écologiques
 - fédérer les partenariats sur un projet partagé.

Il se félicite que ces axes d'action se retrouvent bien dans le PSO.

- M. TORDO conclut ces interventions en notant la qualité des échanges qui ont eu lieu également avec les collectivités territoriales.

III – Organisation de la prochaine réunion du comité permanent de la concertation

Le CPC se réunira à nouveau au second trimestre de 2015. Il est proposé qu'il réfléchisse, comme suggéré par M. GASIGLIA, à l'amélioration de la méthodologie de concertation. M. TORDO souhaite que ce dernier anime à cet effet un groupe de travail à constituer avec tous les membres du CPC intéressés.

DIFFUSION : tous participants

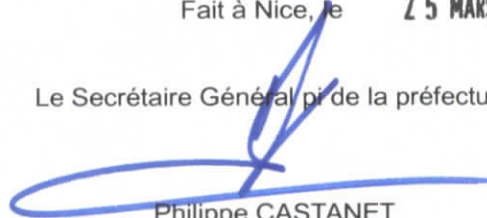
Fait à Nice, le **25 MARS 2015**

Le Président du conseil d'administration







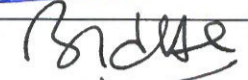
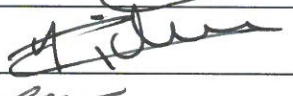
Christian TORDO

Le Secrétaire Général de la préfecture




Philippe CASTANET

Entité	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	Nom	Prénom	Emargement	Nom	Prénom	Emargement
AEROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR	THILAUD	Dominique		HERISSON	Jacques	
ASSOCIATION DE DEFENSE DES PROPRIETAIRES DU QUARTIER DES ISCLES	BERTE	Jean				
CCI NICE COTE D'AZUR	NICOLETTI	Pascal				
CDDP	ROUX	Robert	Excusé			
CGPME ALPES MARITIMES	GHETTI	Honoré				
CHAMBRE D'AGRICULTURE	DESSUS	Michel		WORBE	Xavier	
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	GALVEZ	Jean-Pierre		DAMBREVILLE	Didier	
CLUB DES DIRIGEANTS DE SOPHIA ANTIPOLIS	GIRAUDON	Gérard		LONDEIX	Laurent	
CLUB DES ENTREPRISES DE CARROS LE BROC CAIPDV	RAIOLA	Marc	Excusé	DERAGIOLI	Genevieve	
COMITE DE DEFENSE DES INTERETS DE QUARTIER COLLINES DE CREMAT	RASORI	Paul				
COMITE DE QUARTIER SAINT ISIDORE	MARMOY	Thierry				
CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES	SATTONNET	Anne	Excusée			
CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES	VINCIGUERRA	Jean-Raymond				
CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES PACA	BENAIM	Michel				
CONSEIL REGIONAL PACA	MUSSI	Philippe	Excusé			
CONSEIL REGIONAL PACA	POLSKI	Ladislav		DERAI	Jean-Paul	
CÔTE D'AZUR HABITAT	HERBERT	Cathy		VITOLINI	Patrick	
DDFIP	BOVERY	Marie-Hélène				
DDTM				BARAVALLE	Christelle	
DIRECTE	INES	Edouard		GHIGO	Claude	
DREAL PACA	BABILLOT	Pascale				
FDSEA	GABELIER	Bruno		AUDA	Mireille	
FNE ALPES-MARITIMES	PARZY	Laurent		LE BOULANGER BLONDEL	Philippe Jeanine	
FORCE OUVRIERE	HAUSSENER	Franck				
GADSECA	MAQUARD BREUIL	Françoise JP		DENTAL	Christian	
GIR MARALPIN	COLLET	Christian		MOLINARI	Jacques	
GRUPE NICE MATIN						
IMREDD	BARRE	Pierre-Jean				
MEDEF DES ALPES MARITIMES	DAO	Georges				
METROPOLE BLEUE	GASIGLIA	Michel				
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	BORGOGNO	Josiane				
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	DECOUIGNY	Fabrice				
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	MANFREDI	Gérard				
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	PAQUIS	Véronique	Excusée			
PERSONNALITE QUALIFIEE	BOURDIN	Alain	Excusé			
PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	CARTIER	Michel		RAGOT	Annick	
REGION VERTE	DURANDY COERHANG	Charles Annette		RICCITAGI	Roger	
TEAM COTE D'AZUR	LESIEUR	Jacques				
UNION DEPARTEMENTALE CFDT	HERVO HUGUES	Jean-Michel Michel		MARICHY	Jean Paul	
UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS CGT DES ALPES MARITIMES	RE	Gérard		CHESACIERE	Michel	

Entité	PRESENTS		
	Nom	Prénom	Emargement
PERSONNALITE INVITEE	BRESSON	Sylvie	
PREFECTURE	CASTANET	Philippe	
EPA PLAINE DU VAR	TORDO	Christian	
EPA PLAINE DU VAR	SASSI	Olivier	
EPA PLAINE DU VAR	D'ALLARD	Brigitte	
EPA PLAINE DU VAR	RICHERME	Manon	

CG 06

SOUJET Vincent



BRUNO P.